

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AVRIL 2021

(en application de l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L’an deux mil vingt et un et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s’est réuni à huis-clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Représentés : 2
Absents : 2
Votants : 25

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Yohann TANGUY, Romain GAZIELLO, Adrien VIVES, Marc VAN WAYENBERGE, François FERRY, Jean-Pierre FRANCHI et Claude BLANC Mesdames Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Sophie VILLEVAL, Angélique CHATAIN, Michèle OTTOMBRE-BORSONI et Claudette GALLET.

POUVOIRS : Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI (Pouvoir à Madame Marie AMMIRATI) et Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

ABSENTS : Monsieur Marc ERETEO et Madame Alexandra MARENGO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Romain GAZIELLO.

Monsieur Romain GAZIELLO, en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l’appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

DELIBERATION n° 1 : Huis clos de la séance du Conseil municipal.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l’unanimité :

- **DE VOTER** le déroulement de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2021 à huis clos du fait de la période de confinement ne permettant pas au public d’y assister.

DELIBERATION n° 2 : Vote des taux taxes directes 2021 – Rectificatif délibération n°2021-035 – Annule et remplace la délibération n°2021-035 du 12 avril 2021.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Claude BLANC) :

- **D'ADOPTER** les taux de la fiscalité directe pour l'année 2021, soit :

	Taux année 2020		Taux année 2021
	Commune	Département	
Taxe foncière bâtie	12,87 %	10,62 %	24,60 %
Taxe foncière non bâtie	29,25 %		30,63 %

AFFAIRES DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 16.

Le vendredi 30 avril 2021,

Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

